

Voyagez sur le réseau des Cars du Rhône avec la carte OÙRA!



Pour obtenir votre carte OÙRA!
ou en savoir plus sur les titres de transport
et les abonnements, rendez-vous sur

www.carsdurhone.fr

ou appelez le

N° Vert 0 800 10 40 36

DES AIDES POUR VOS DÉPLACEMENTS

Consultez les critères d'attribution sur www.carsdurhone.fr

Allocation kilométrique pour scolaires/étudiants EXTERNES

Les élèves peuvent bénéficier, en cas d'éloignement du lieu de domicile de l'arrêt de transport le plus proche, d'une allocation kilométrique.

Dossier complet à remettre au plus tard le 15 décembre de l'année scolaire en cours.

ou

Allocation pour scolaires/étudiants INTERNES

Les scolaires / étudiants internes peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire versée annuellement.

Dossier complet à remettre au plus tard le 15 mars de l'année scolaire en cours.



Votre abonnement scolaire annuel Cars du Rhône vous permet de circuler sur tout le réseau des Cars du Rhône toute l'année!



Validez

Montez...

Voyagez!

Pour être en règle, vous devez valider votre carte OÙRA! à chaque montée à bord d'un véhicule. Attention, la validation est obligatoire même si vous êtes en correspondance.

Si votre carte est perdue, volée ou détériorée, vous devez acheter un titre de transport.

En cas de non-validation, vous risquez une amende de 5 € en cas de contrôle.

Pour en savoir plus, reportez-vous au règlement du réseau des Cars du Rhône, disponible sur le site internet et à bord des véhicules.

Tout votre réseau en ligne sur
www.carsdurhone.fr

N° Vert 0 800 10 40 36

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sur cette ligne, vous êtes transportés par
Transdev RAI
Tél. 04 37 55 17 31 - www.transdev-rai.fr



SYTRAL

syndicat mixte des transports
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise
21 boulevard Vivier Merle CS 63815
69487 Lyon Cedex 03
www.sytral.fr

409

Chambost-Longessaigne
↔ Tarare

Ligne Fréquence

Horaires

3 septembre 2018 > 6 juillet 2019

Les lignes Fréquence peuvent aussi être utilisées par les clients non-scolaires



LES CARS DU RHÔNE

SYTRAL

www.carsdurhone.fr

N° Vert 0 800 10 40 36

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

409

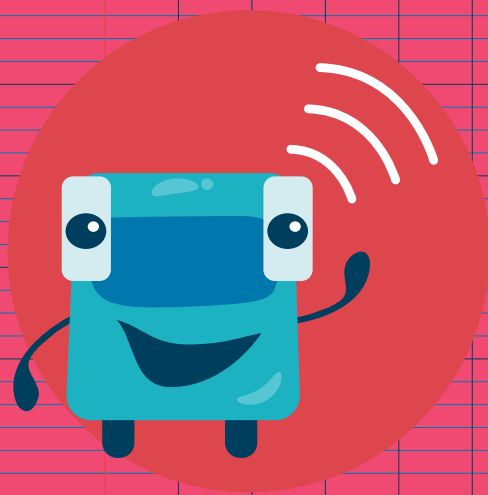
Chambost-Longessaigne
↔ Tarare

Ligne
Fréquence

Horaires

3 septembre 2018 > 6 juillet 2019

Les lignes Fréquence peuvent aussi être utilisées par les clients non-scolaires



Horaires valables du 3 septembre 2018 > 6 juillet 2019

Ce service circule uniquement en période scolaire

Périodes de vacances 2018/2019

Été 2018 (du 9 juillet au 2 septembre 2018) / Toussaint (du 21 octobre au 4 novembre 2018)
Noël (du 23 décembre 2018 au 6 janvier 2019) / Hiver (du 17 février au 3 mars 2019)
Printemps (du 14 au 28 avril 2019) / Été 2019 (fin des cours le 6 juillet 2019)
Le réseau des Cars du Rhône ne fonctionne pas le 1^{er} mai.

Mise à jour : 06/06/2018

CHAMBOST LONGESSAIGNE - LA CROIX ROUGE	07:08
VILLECHENEVE - LE ZALERY BAS	07:10
VILLECHENEVE - MONTLIT	07:12
VILLECHENEVE - BOURG	07:17
VILLECHENEVE - CROIX DE SIGNY	07:19
AFFOUX - ROCHEFORT	07:25
AFFOUX - LA COLLONGE	07:26
AFFOUX - LOTISSEMENT	07:28
AFFOUX - LE BOURG	07:29
AFFOUX - BERTHIER	07:35
ST MARCEL L'ECLAIRE - CHEMIN DE MARCEL	07:37
SAINT MARCEL L'ECLAIRE - LE BOURG	07:40
SAINT MARCEL L'ECLAIRE - LE ROCHAT	07:42
TARARE - LE DANGUIN	07:41
TARARE - LYCEE LA PLATA	07:55	07:55
TARARE - LYCEE BEL AIR	08:10	08:10
TARARE - ECOLE SAINT ANDRE	08:15	08:15

LES CARS DU RHÔNE

SYTRAL

www.carsdurhone.fr

N° Vert 0 800 10 40 36
APPEL GRATUIT (DÉPENSE UN POSTE FIXE)

- Les horaires indiqués peuvent subir des perturbations en raison des conditions de circulation. Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments éventuels.
- À l'arrêt, merci de faire signe au conducteur et de préparer l'appoint dans la mesure du possible.
- Dans le véhicule, vous êtes priés de bien vouloir attacher votre ceinture de sécurité.

409

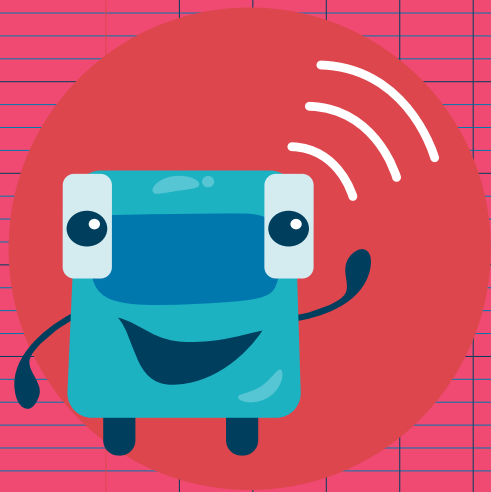
↔ Tarare
Chambost-Longessaigne

Ligne Fréquence

Horaires

3 septembre 2018 > 6 juillet 2019

Les lignes Fréquence peuvent aussi être utilisées par les clients non-scolaires



Horaires valables du 3 septembre 2018 > 6 juillet 2019

Ce service circule uniquement en période scolaire

M > Circule uniquement le mercredi

S > Supprimé le mercredi

Périodes de vacances 2018/2019

Été 2018 (du 9 juillet au 2 septembre 2018) / Toussaint (du 21 octobre au 4 novembre 2018)
Noël (du 23 décembre 2018 au 6 janvier 2019) / Hiver (du 17 février au 3 mars 2019)
Printemps (du 14 au 28 avril 2019) / Été 2019 (fin des cours le 6 juillet 2019)
Le réseau des Cars du Rhône ne fonctionne pas le 1^{er} mai.

Mise à jour : 06/06/2018

	M	M	S	S	S
TARARE - GARE SNCF	18:00
TARARE - ECOLE SAINT ANDRE	17:00	17:00	18:05
TARARE - LYCEE LA PLATA	12:15	12:15	17:10	17:10	18:10
TARARE - LYCEE BEL AIR	12:30	12:25	17:15	17:15
TARARE - ECOLE SAINT ANDRE	12:35	12:30
TARARE - LE DANGUIN	12:38	17:25	18:20
SAINT MARCEL L'ECLAIRE - LE ROCHAT	12:43	17:25	18:22
SAINT MARCEL L'ECLAIRE - LE BOURG	12:45	17:27	18:25
ST MARCEL L'ECLAIRE - CHEMIN DE MARCEL	12:48	17:30	18:27
AFFOUX - BERTHIER	12:44	17:31	18:29
AFFOUX - LE BOURG	12:50	17:37	18:35
AFFOUX - LOTISSEMENT	12:51	17:38	18:36
AFFOUX - LA COLLONGE	12:53	17:40	18:38
AFFOUX - ROCHEFORT	12:54	17:41	18:39
VILLECHENEVE - CROIX DE SIGNY	13:00	17:47	18:45
VILLECHENEVE - LA BRIOUDE	18:47
VILLECHENEVE - LE BOURG	18:48
VILLECHENEVE - LE COTON	18:50
VILLECHENEVE - MONTLIT	13:07	17:54
VILLECHENEVE - LE ZALERY BAS	13:09	17:56
CHAMBOST LONGESSAIGNE - LA CROIX ROUGE	13:11	17:58
MONTROTTIER - LOTISSEMENT	18:59
MONTROTTIER - LE BOURG	19:02
MONTROTTIER - GARAGE CHAVEROT	19:03
MONTROTTIER - LA PETITE OLIVIERE	19:04
SAINTE LAURENTE DE CHAMOUSSET - LE BOURG	19:20

- Les horaires indiqués peuvent subir des perturbations en raison des conditions de circulation. Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments éventuels.
- À l'arrêt, merci de faire signe au conducteur et de préparer l'appoint dans la mesure du possible.
- Dans le véhicule, vous êtes priés de bien vouloir attacher votre ceinture de sécurité.

LES CARS DU RHÔNE

SYTRAL

www.carsdurhone.fr

N° Vert 0 800 10 40 36
APPEL GRATUIT DANS UN POSTE PAYÉ